



Nos données
au service
de la Santé

ETUDE NATIONALE DE COÛTS (ENC)

Lancement de la campagne ENC
portant sur les données 2024

WEBCONFERENCE
SERVICE COLLIGE

21 mars 2025

Fonctionnement de la conférence



- Si vous n'entendez pas la visio : vous pouvez nous joindre par téléphone
Appelez le 01 70 91 86 46,
Code d'accès : 2742 614 7456



- Vos micros sont désactivés
- Mais vous pourrez poser vos questions par écrit via le module questions/réponses (Q&R) (en haut à droite de l'écran)



- Pour y accéder, cliquez sur la flèche afin d'afficher, en bas à droite de l'écran, la boîte de dialogue vous permettant d'envoyer vos messages à « L'organisateur et l'animateur »

Q&R X

Tous (0)

Demander à : L'Organisateur et l'Animateur

Sélectionnez tout d'abord un co-

Envoyer

Temps d'échange



Les questions écrites dans le Q&R seront énoncées par l'ATIH, et une réponse orale sera apportée, dans la mesure du possible. Un temps d'échange est prévu après cette présentation. Vos micros pourront être ouverts pour poser vos questions à l'oral si vous le souhaitez

TEMPS D'ÉCHANGE

Cette web conférence est enregistrée. **La vidéo et les slides seront mis en ligne** sur le site de l'ATIH.





Nos données
au service
de la Santé

ETUDE NATIONALE DE COÛTS (ENC)

Lancement de la campagne ENC
portant sur les données 2024

WEBCONFERENCE
SERVICE COLLIGE

21 mars 2025



Le programme de la webconference



Retour sur
les
campagnes
ENC 2023

Lancement
des
campagnes
ENC 2024

Nouveautés
des
campagnes
ENC 2024

Ce webinaire est enregistré.

Le support de présentation et la vidéo seront mis en ligne dans les prochains jours sur les pages internet des ENC.

RETOUR SUR LES CAMPAGNES ENC 2023

Echantillons

Etablissements intégrés



Echantillon / Participants / Intégrés

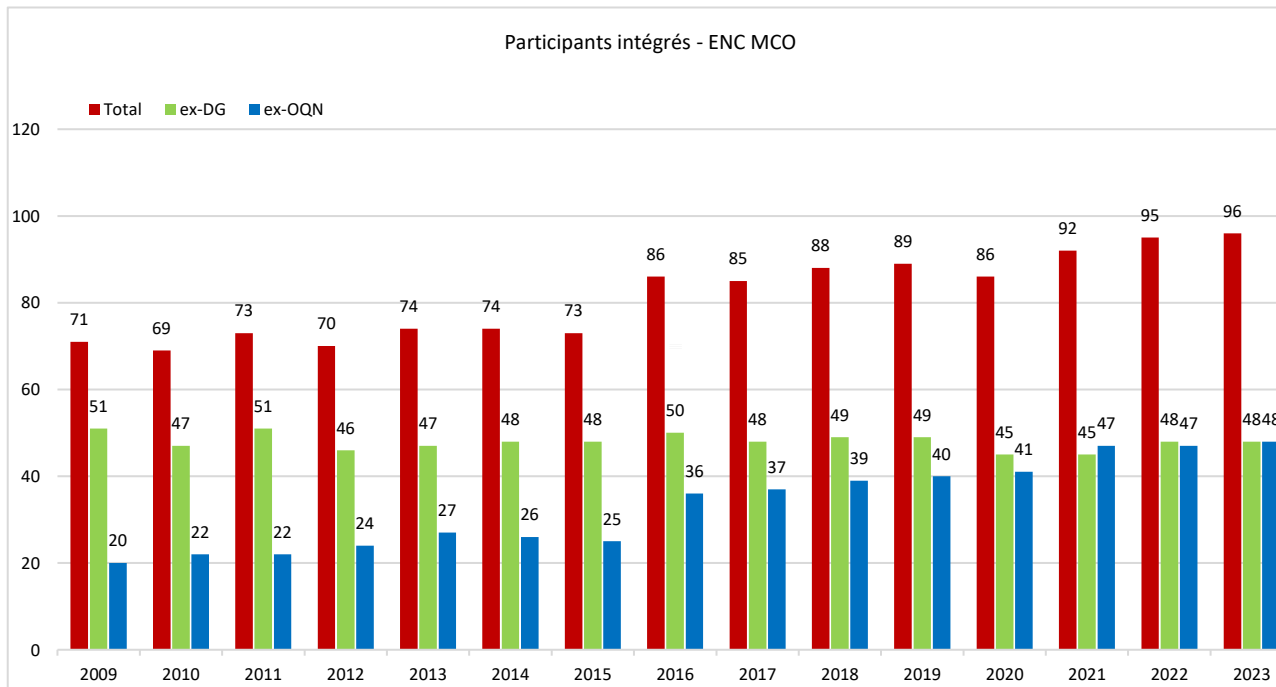
ENC MCO 2023

	TOTAL	Ex-DG	Ex-OQN
Echantillon validé en COPIL [1]	151	84	67
<i>Dont Nouveaux</i>	6	4	2
- Non participants	17	11	6
- Abandons	22	15	7
Nombre de participants	102	54	48
<i>Nombre d'établissements intégrés</i>	96	48	48
<i>Nombre d'établissements non intégrés</i>	6	6	0

[1] Inclut les établissements de Dialyse



Evolution établissements intégrés ENC MCO





Echantillon / Participants / Intégrés

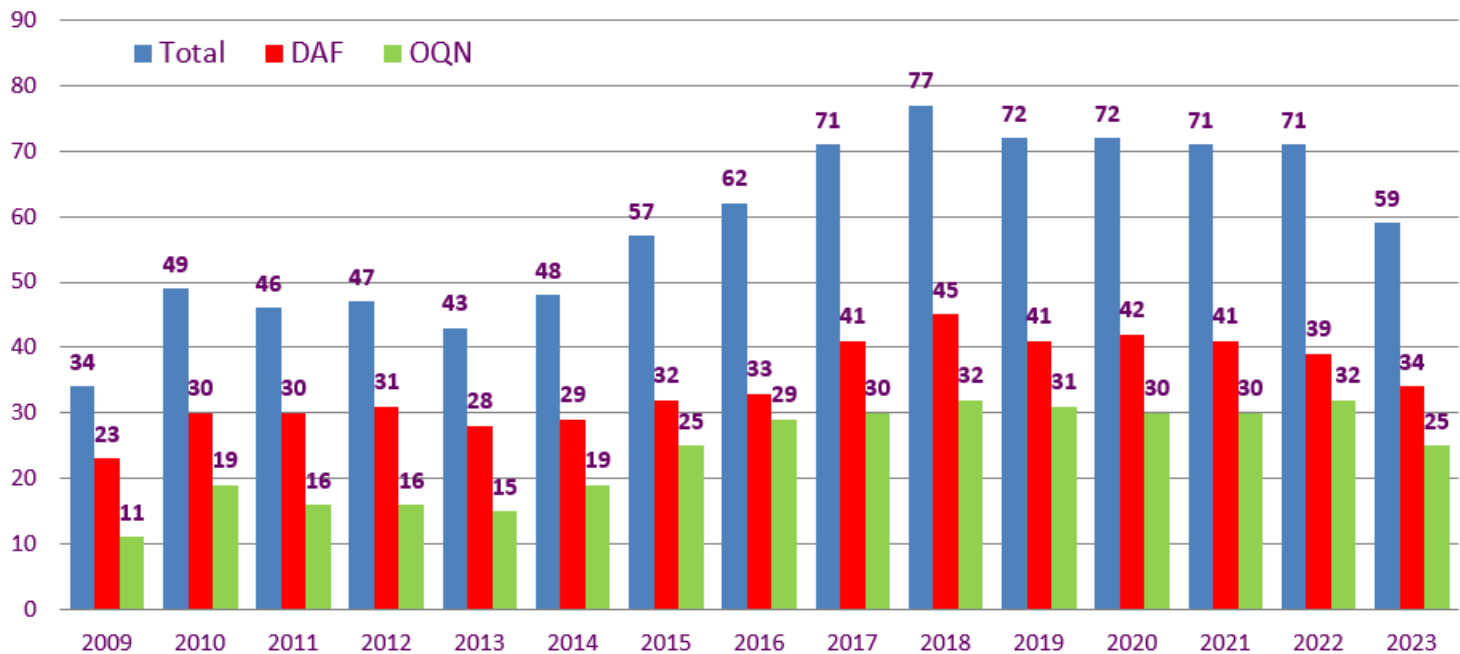
ENC SMR 2023

	TOTAL	Ex-DAF	<i>Ex-DAF publics</i>	<i>Ex-DAF Privés</i>	Ex-OQN
Echantillon validé en COPIL	83	51	9	42	37
<i>Dont Nouveaux</i>	3	3	0	3	0
- Non participants	-9	-6	-1	-5	-3
- Abandons	-14	-8	-3	-5	-6
Nombre de participants	60	35	5	30	25
<i>Nombre d'établissements intégrés</i>	59	34	4	30	25
<i>Nombre d'établissements non intégrés</i>	1	1	1	0	0



Evolution établissements intégrés ENC SMR

Participants intégrés- ENC SSR





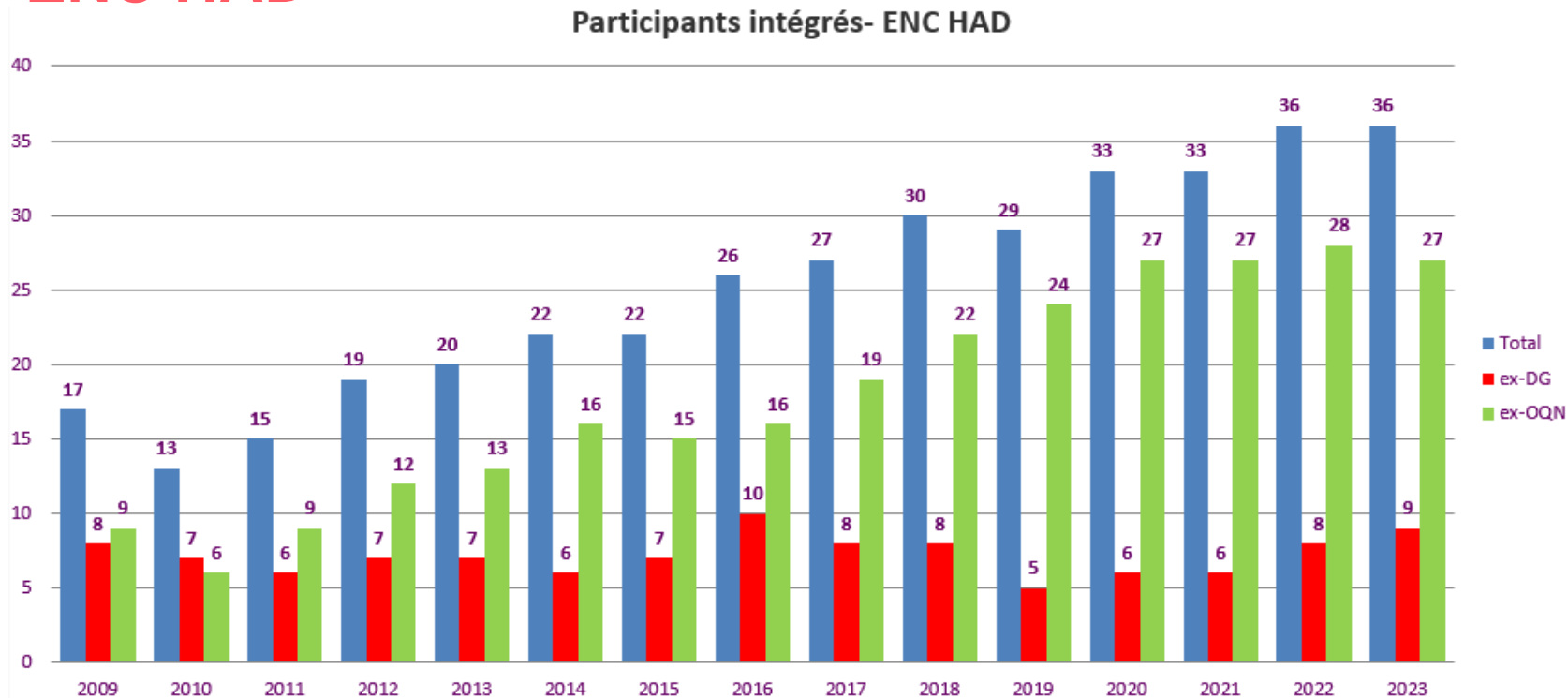
Echantillon / Participants / Intégrés

ENC HAD 2023

	TOTAL	Ex-DG	Ex-OQN
Echantillon validé en COPIL	43	13	30
<i>Dont Nouveaux</i>			
- Non participants	-4	-3	-1
- Abandons	-3	-1	-2
Nombre de participants	36	9	27
<i>Nombre d'établissements intégrés</i>	36	9	27
<i>Nombre d'établissements non intégrés</i>	0	0	0



Evolution établissements intégrés ENC HAD



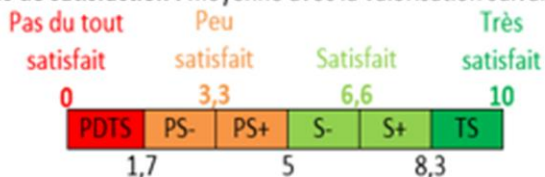


Retour sur les questionnaires de satisfaction

- Globalement, les niveaux de satisfaction sont bons.
- Une analyse détaillée des réponses et des commentaires des répondants est systématiquement réalisée afin de les prendre en compte dans un programme d'amélioration continue de la qualité.
- Les établissements ayant mentionné leur adresse e-mail ont été/ou vont être recontactés en vue de discuter de leurs problématiques et/ou initier des travaux quand cela était possible.

Chaque critère devait être noté selon 4 modalités, auxquelles des pondérations ont été affectées. Les résultats sont présentés sous forme quantitative à l'aide des indices suivants :

• **Indices de satisfaction** : moyenne avec la valorisation suivante



⇒ **Un indice de satisfaction à 6.6 indique des répondants « Satisfait » (en moyenne)**



Retour sur les questionnaires de satisfaction



	ENC HAD	ENC MCO	ENC SMR
Satisfaction globale (% S + % TS)	100%	90%	90%
Répondants / Invités	17%	17%	18%
% de répondants OK pour "nous en dire plus"	67%	52%	55%
Satisfaction globale	6.6	7.0	6.4
Satisfaction globale - TS	0%	21%	5%
Satisfaction globale - S	100%	69%	85%
Satisfaction globale - PS	0%	10%	10%
Satisfaction globale - PDTS	0%	0%	0%
Effort	6.5	7.3	7.1



Retour sur les questionnaires de satisfaction

		ENC HAD	ENC MCO	ENC SMR
1. Accomp.	1.1 Info. sur calend. de recueil	6.6	7.7	7.0
	1.2 Com. sur les évolutions	6.6	7.2	6.8
2. Consignes de recueil	2.1 Date de mise à dispo.	6.6	7.6	7.3
	2.2 Clarté	6.1	6.0	6.8
	2.3 Complétude des consignes	6.1	6.5	7.2
	2.4 Com. sur les modif.	6.6	6.6	7.3
	2.5 Modalités de diffu. ou d'accès	6.6	7.2	7.3
3. Outil(s) de recueil	3.1 Date de mise à dispo.	6.6	7.7	6.8
	3.2 Facilité d'installation	7.3	7.8	7.7
	3.3 Ergonomie et facilité d'utili.	7.3	7.1	7.6
	3.4 Niveau d'automatisation	6.6	7.1	7.2
	3.5 Manuel d'utilisation	6.6	6.9	7.0
	3.6 Date de mise à dispo.	6.6	7.2	7.1
	3.7 Facilité d'installation	7.3	7.9	8.0
	3.8 Ergonomie et facilité d'utili.	6.6	6.5	7.2
	3.9 Niveau d'automatisation	6.6	6.6	7.5
	3.10 Manuel d'utilisation	6.1	6.8	7.5

Retour sur les questionnaires de satisfaction

		ENC HAD	ENC MCO	ENC SMR
4. Contrôle des données	4.1 Pertinence, utilité	6.6	6.4	6.6
	4.2 Ergonomie et facilité d'utili.	7.2	5.4	5.9
	4.3 Temps de traitement	7.2	6.2	7.4
	4.4 Clarté contrôles et résultats	6.1	5.8	6.8
	4.5 Documentation	5.5	5.8	6.4
	4.6 Découp. en plusieurs rubriques	7.2	6.6	6.6
	4.7 Nombre	7.2	5.9	5.9
	4.8 Calend. de mise à dispo.	6.6	7.0	7.0
5. Accès PF	5.1 Facilité à créer un compte Plage	6.6	7.1	7.2
	5.2 Doc. création compte Plage	6.6	6.9	7.2
6. Support	6.1 Délai de réponse	6.6	7.3	7.4
	6.2 Qualité de réponse	6.6	7.5	7.4
7. Données restituées	7.1 Données restituées	5.5	6.6	6.4
8. Journée d'info. sur la méthodo	8.1 Compréhension de la méthodo.	6.6	6.6	7.4
	8.2 Animation de la journée	6.6	7.0	7.4
	8.3 Déroulement de la journée	6.6	6.6	7.0
	8.4 Qualité des supports	6.6	7.0	7.4
	8.5 Organisation de la journée	6.6	7.1	7.4



Retour sur les questionnaires de satisfaction

		ENC HAD	ENC MCO	ENC SMR
9. Visite sur site	9.1 Calendrier	6.6	6.6	6.6
	9.2 Déroulement	6.6	10.0	6.6
	9.3 Compte rendu réalisé	6.6	10.0	6.6
10. Journée d'info. sur les outils	10.1 Compréhension de la méthodo.	6.6	7.1	6.6
	10.2 Présentation des outils à utiliser	6.6	7.1	7.2
	10.3 Clarté et praticité des exercices	6.6	6.6	7.2
	10.4 Animation de la journée	6.6	7.1	7.2
	10.5 Calendrier	6.6	7.1	6.6
11. Accompagnement par les superviseurs	11.1 Date de la 1ère prise de contact	8.3	8.1	7.6
	11.2 Disponibilité	8.9	8.4	8.1
	11.3 Coord. des info.	8.3	7.2	7.3
	11.4 Qualité de l'accomp. lors des bilans préalable et inter	8.3	8.1	7.6
	11.5 Webinaires tableaux de contr. et méthodo	7.5	6.7	7.0
	11.6 Qualité du relationnel	8.3	8.4	8.0
	11.7 Compréhension des spécificités de votre étab.	7.7	7.9	7.5
	11.8 Qualité des rmq techniques	7.7	8.1	7.3
	11.9 Connaissance du secteur d'acti.	7.7	8.1	7.0
	11.10 Connaissance analytique	7.7	8.2	7.6



Analyse des notes et commentaires des établissements

Les éléments saillants portent sur :

- La difficulté de lecture et de compréhension de la documentation
- La complexité de la méthodologie de recueil
- Le nombre et le manque de clarté au niveau des tableaux de contrôle
- Date de disponibilité des logiciels
- L'accès à la plateforme e-ENC



Travaux ATIH

- A chaque campagne, remontée en réunion de clôture superviseur des notes et de la synthèse des commentaires du questionnaire de satisfaction les concernant, pour amélioration sur la campagne suivante.
- Travail sur la documentation : objectif de réduction du nombre de documents et de simplification de l'accès à l'information
- Travail sur la hiérarchisation des tableaux de contrôle pour en simplifier la lecture et l'exploitation
- Plan d'action du service informatique pour un fonctionnement normal de la plateforme e-ENC

LANCEMENT DES CAMPAGNES ENC 2024

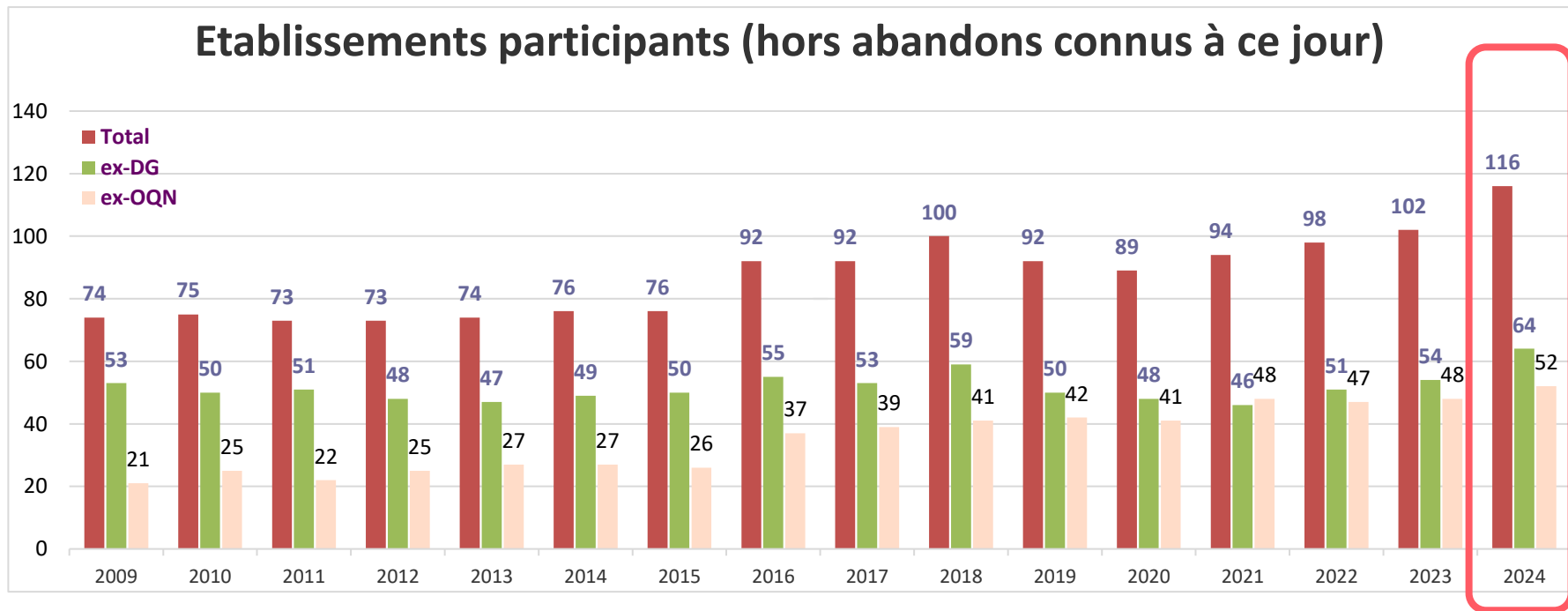
Echantillons

Calendriers de campagne

Prestataires de supervision

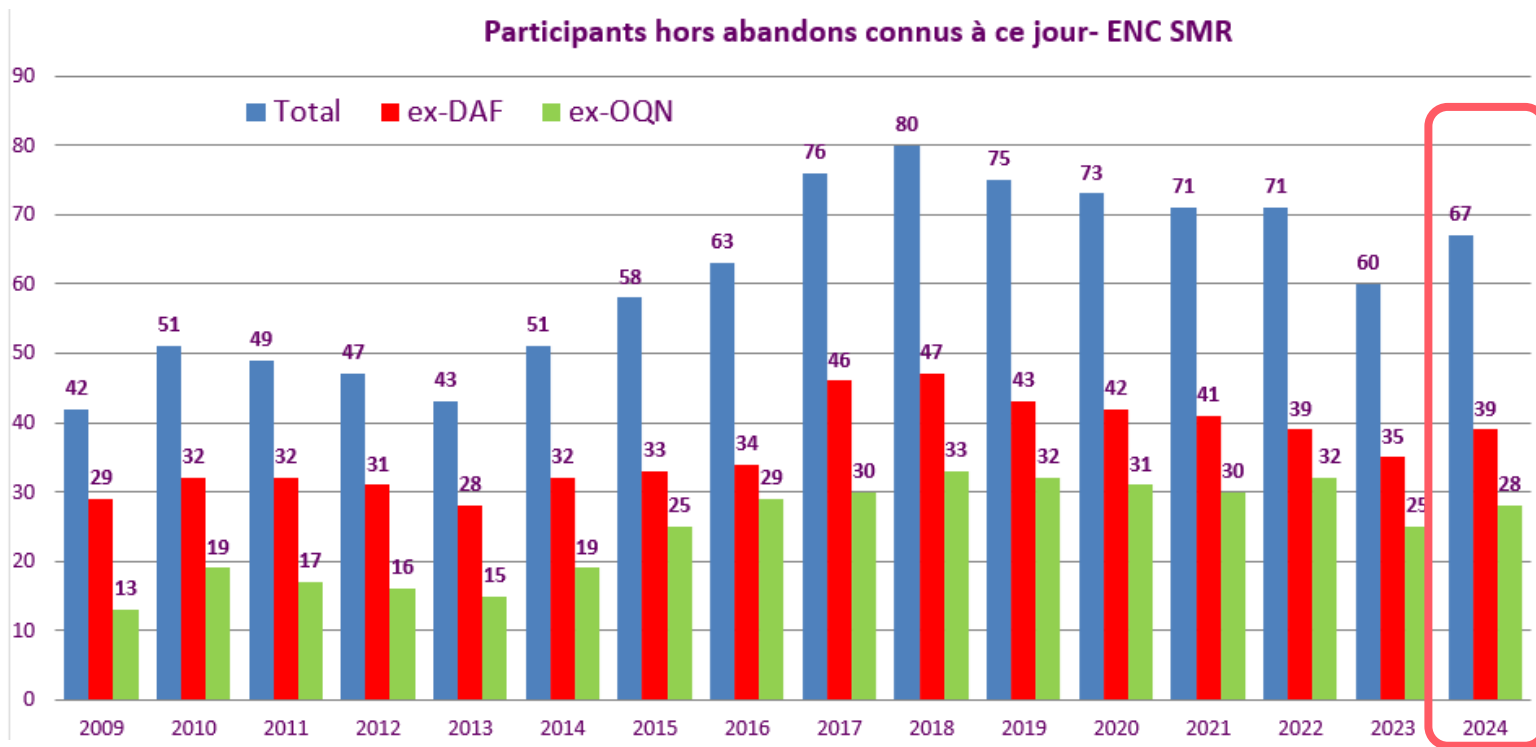


Evolution établissements participants ENC MCO 2024



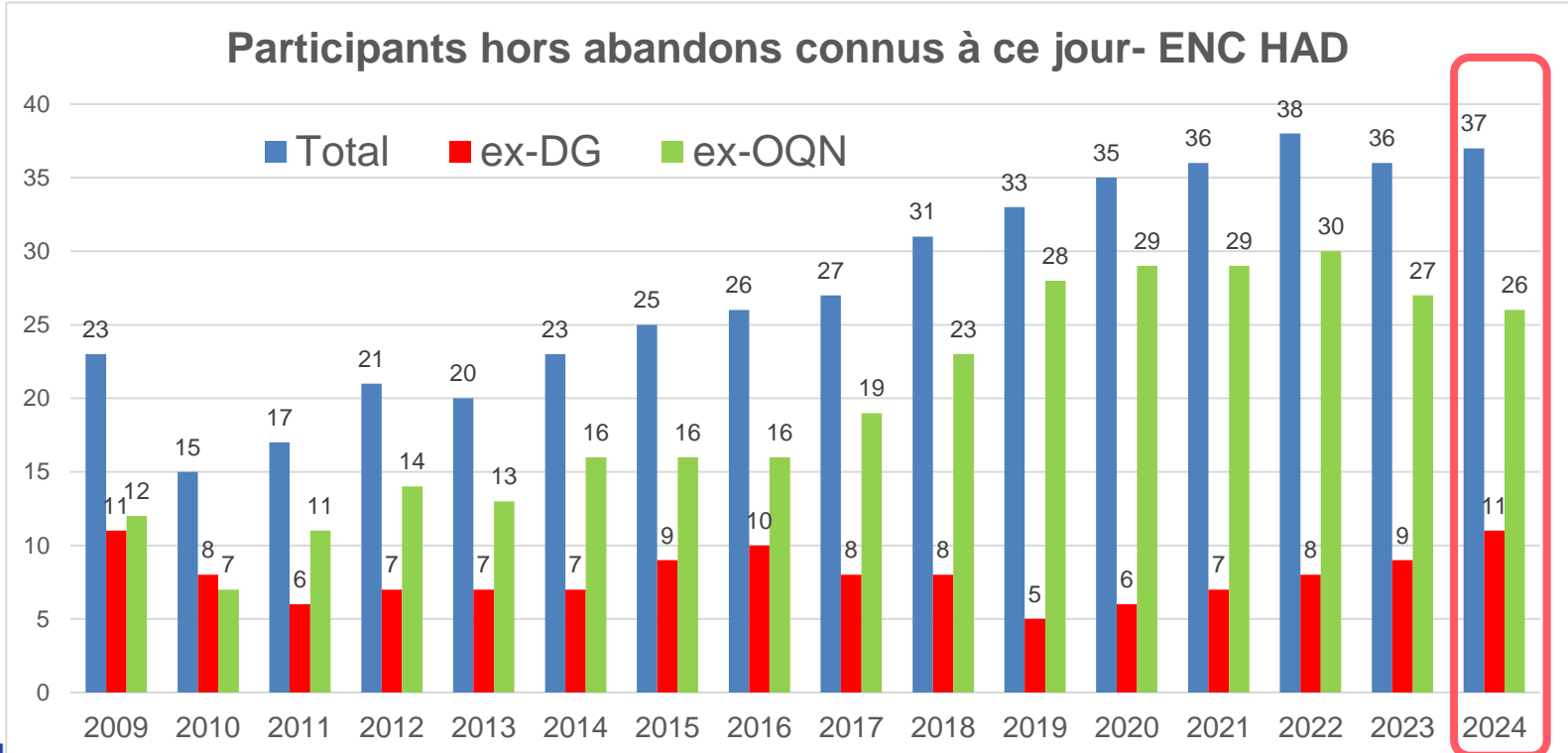


Evolution établissements participants ENC SMR 2024

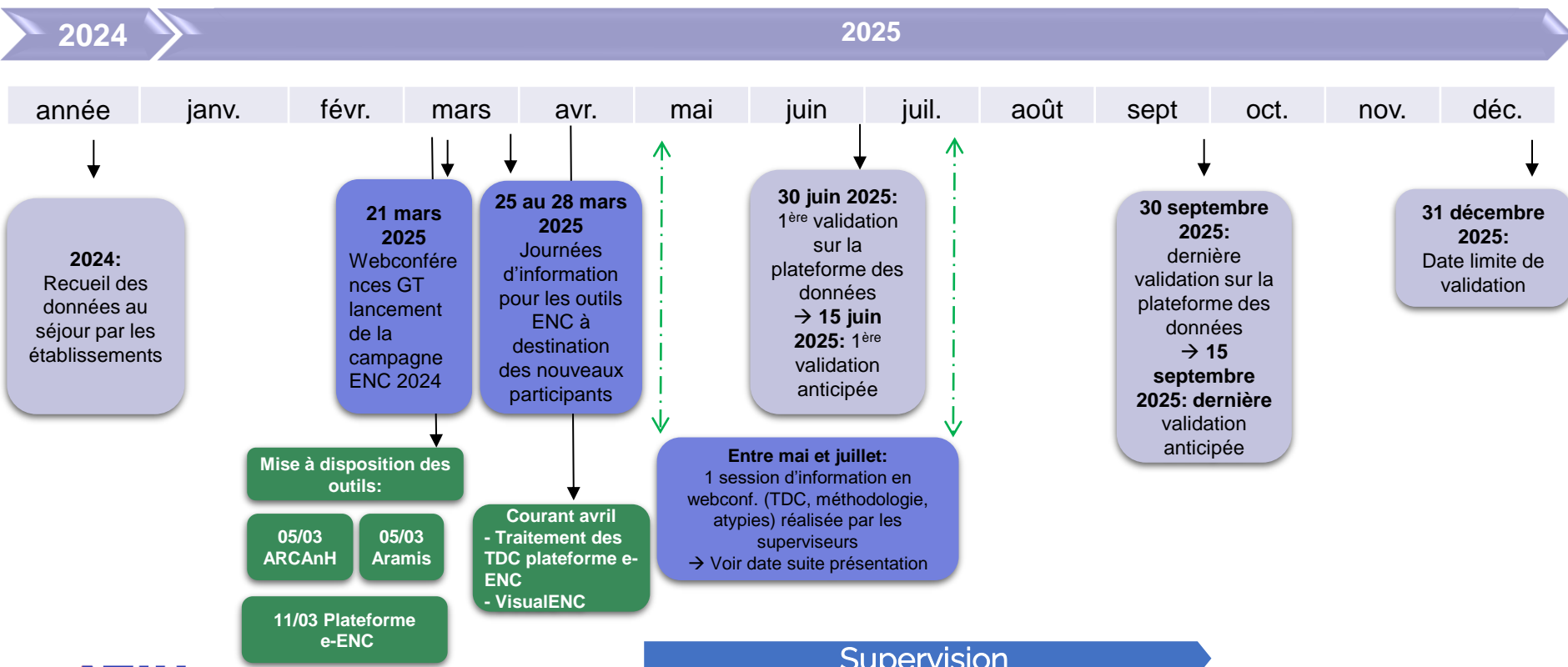




Evolution établissements participants ENC HAD 2024



Calendrier campagne 2024





Dates de mise à disposition des outils

- Mise à disposition d'ARCAⁿH : **05/03/2025** (11/03 en N-1 pour ARCAⁿH paramétrage, 8/04 pour ARCAⁿH Classeur)
- Mise à disposition du logiciel ARAMIS : **05/03/2025** (11/03 en N-1)
- Ouverture de la plateforme eENC : **11/03/2025**
- Ouverture des transmissions sur la plateforme eENC et traitement des TdC : Courant avril
- Mise à disposition de VisualENC : Courant avril



Webconférences ENC 2024

- Un webinaire 2h sera réalisé par les prestataires superviseur, pour chacun des champs :

	ENC MCO	ENC SMR	ENC HAD
Webinaires portant sur des points méthodologiques et/ou les tableaux de contrôle	Date à venir	Date à venir	Date à venir

- Vous serez invités par e-mail au(x) webinaire(s) de l'ENC à laquelle vous participez.
- Des présentations vidéos supplémentaires sont également disponibles sur le [site de l'ATIH](#) :
 - Tutoriels vidéos de l'ENC (présentation de l'ENC, présentation ARCAAnH, présentation ARAMIS, comment éviter les ...) <https://www.atih.sante.fr/tutoriels-video-enc>
 - Supports et enregistrements des webinaires TdC et méthodologie de l'année dernière, sur les pages internet de la campagne 2023 de chacun des champs



Prestataires de supervision

ENC sur le champ MCO : EXCO

ENC sur le champ SMR : EXCO

ENC sur le champ HAD : KALITIS

ENC multi-champs : EXCO

NOUVEAUTÉS DES CAMPAGNES ENC 2024

Evolution des chartes qualité

Consignes méthodologiques

Nouveautés des outils

Nouveautés des TDC

Evolution de la charte qualité – ENC MCO 2024

- Pas d'évolution par rapport à la charte qualité 2023

Catégorie de dépenses	Objectifs (activité 2024) en %
Produits sanguins labiles	98 %
DMI – liste en sus	98 %
Spécialités pharmaceutiques – liste en sus	98 %
Consommables médicaux	10%
DMI – hors liste en sus	70 %
Spécialités pharmaceutiques - hors liste en sus	20 %
Comptes de sous-traitance – Laboratoire et imagerie	50 %
Comptes de sous-traitance – hors Laboratoire et Imagerie	25 %



Evolution de la charte qualité – ENC SMR 2024

- Modification des postes de charges et des taux de spé. Pharma par rapport à 2023

Catégorie de dépenses	Objectifs en % (activité 2024)
Spécialités pharmaceutiques LES + LES SMR	90 %
Spécialités pharmaceutiques hors [LES+LES SMR]	20 %
- Spécialités pharmaceutiques sous AP-AC - Produits sanguins labiles	70 %
- Consommables médicaux, - Dispositifs médicaux, - Matériel médical	10 %
Sous traitance médicale, pour chaque catégorie	80 %
Honoraires, pour chaque catégorie	98 %

Pour info : SP LES + LES
SMR en 2025 95%



Evolution de la charte qualité – ENC HAD 2024

- Pas d'évolution de la charte qualité par rapport à 2023

5.1 Suivi au séjour des intervenants au domicile du patient

Catégorie de dépenses	Objectifs de taux de suivi au séjour et à la date en %	1 ^{ère} année de campagne
Intervenants suivis en montants (dont libéraux), pour chaque SA Intervenant	90 %	80 %
Intervenants suivis en minutes*	90 %	80 %
Séjours avec passage d'intervenant	90 %	90 %

* Concernant le taux de suivi au séjour et à la date pour les *intervenants suivis en minutes (saliés et mis à disposition)*, il sera calculé de la façon suivante (tous intervenants confondus) :

$$\frac{\text{Nombre total de minutes AFFECTEES au séjour et à la date}}{\text{Nombre total de minutes AFFECTABLES au séjour et à la date}}$$



Evolution de la charte qualité – ENC HAD 2023

- Pas d'évolution de la charte qualité par rapport à 2023

5.2 Suivi au séjour des charges médicales au domicile du patient

Catégorie de dépenses	Objectifs de taux de suivi au séjour et à la date en % Pour chacune des catégories	1 ^{ère} année de campagne
Spécialités pharmaceutiques liste en sus PSL Médicaments sous AAP-AAC Amortissements et crédit-bail du matériel médical à pression négative Location de matériel médical à pression négative	90 %	90 %
Spécialités pharmaceutiques hors liste en sus + FICHCOMP Location du matériel médical Amortissements et crédit-bail du matériel médical * Consommables médicaux Sous-traitance	50 %	50 %
Taux global de suivi des charges au domicile du patient suivies au séjour (tous postes confondus)	80 %	70 %

Pour info : SP LES en 2025 95%

* Pour les établissements dont le montant de dotations aux amortissements total de matériel médical acheté ou en crédit-bail est < 2000€, le recueil au séjour du montant des charges de matériel médical acheté ou en crédit-bail est facultatif.



Documents de consignes

Les consignes de mise en œuvre ENC 2024 par champ sont mises en ligne sur les pages internet dédiées

<https://www.atih.sante.fr/enc-mco-donnees-2024>

<https://www.atih.sante.fr/enc-smr-donnees-2024-0>

<https://www.atih.sante.fr/enc-had-donnees-2024>

Les nouveautés sont surlignées en jaune dans le document





Paramétrage des SA

Nouveautés de l'arbre analytique

- Se référer à l'arbre analytique publié sur les pages internet de l'ENC MCO / SMR / HAD 2024

Evolutions notables du champ MCO

- Création de la SAMT 932.738 Activité Réadaptation - rééducation MCO - Soins de support
- Création de la SAC MCO 934.134.8 Soins de support
- Modification du libellé de la MIG MCO G05 : Activité des unités de thérapie cellulaire (UTC)

Cf. consignes dédiées

Evolutions notables du champ HAD

- Pas de nouveauté spécifique à l'HAD pour 2024
Pour 2025 : ajout de la SA intervenant HAD 935.310.35 EAPA



Paramétrage des SA

Evolutions notables du champ SMR

- L'arbre analytique a été adapté aux « Mentions » du SMR
- Il y a un onglet « Focus SMR » dans le fichier qui présente les évolutions 2023 => 2024

SAC SMR

- Les noms SMR des « Mentions » ont remplacé les noms des autorisations SSR
- La modalité « Pédiatrie »
 - *Est une modalité à part entière avec 2 mentions possibles au PMSI*
 - 60P Enfants et adolescents (4 à 17 ans)
 - 61P Jeunes enfants, enfants et adolescents (0 à 17 ans)
 - *Dans l'arbre analytique, les SAC sont scindées par âge*
 - Enfants et adolescents (4 à 17 ans) => autorisation 60P ou 61P en nouvelles SAC 934.526.4*
 - Jeunes enfants (0-3 ans) => autorisation 61P en nouvelles SAC 934.526.5*
- (Suppression de toutes les SAC par autorisations SSR pour la pédiatrie)
- La modalité « Cancer »
 - *2 mentions possibles au PMSI :*
 - 56C Oncologie et hématologie, qui conserve les numéros de SAC de 56A SSR 934.515.1*
 - 62C Oncologie avec de nouveaux numéros de SAC 934.525.1*



Paramétrage des SA

Evolutions notables du champ SMR (suite)

SAC SMR (suite)

- Unités spécifiques SMR soumises à autorisation
 - Les SAC des Unités de pédiatrie sont sur les tranches d'âge 0-3 ans et 4-17 ans
 - SAC 935.533.* renommée Unité de soins dédiées aux personnes en état de conscience altérée (ex-Unité EVC-EPR)
 - Ajout des SAC 934.534* pour Unité Service de réadaptation post-réanimation (SRPR)

Consultations SMR

- Une seule SA conservée pour la pédiatrie, tous âges confondus 934.723
- Ajout de la SA 934.712.09 Consult_SMR adultes Oncologie

SAMT Métier de RR

- Pas d'évolution pour 2024

Pour 2025 : ajout de 2 SAMT MRR pour les 2 nouveaux intervenants RR du CSAR

932.724.80 Autre Professionnel intervenant en éducation thérapeutique et prévention (= intervenant 80 du CSAR au PMSI)

932.724.81 Autre Professionnel formé à des prises en charge particulières (= intervenant 81 du CSAR au PMSI)



Paramétrage des SA

Evolutions notables tous champs

- Modification du libellé de la SA HORS_ETUDE_SAMU_SAS qui devient « SAMU (Q01) et SAS (hors CESU) »
- Création de la SA HORS_ETUDE_CLAT « Centre de lutte antituberculeuse (CLAT) »
- Création de la SA HORS_ETUDE_CSES « Centre de santé et d'éducation sexuelle » (anciennement Centre de planification et d'éducation familiale)
- Suppression de la SA 936.74 Médecine légale et de la SA HORS_ETUDE_UMJ ; Création en remplacement de la SA HORS_ETUDE_MED_LEGALE (UMJ, IML...)

Nouveautés ARCAH

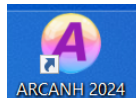


Suppression de l'onglet 4-PDT

- Dans une logique de simplification du classeur ARCAH, l'onglet 4-pdt a été supprimé.
- Les postes de charges ENC ne sont plus présentés **nets de produits**.
- Un nouveau poste de charges « PDT » a été ajouté → groupe l'ensemble des produits par section.
- Un tableau récapitulatif des postes de charges existe en bas d'onglet 3-SA.

Suivi au séjour	Tableau récapitulatif des charges par poste de charges	Total	9313	9314
Non	PS REMU	109 662 173	32 123 434	21
Non	PS EXT	6 408 922	0	0
Non	PA REMU	136 107 291	13 804 646	234 866
Non	PA EXT	3 929 226	91 545	0
Non	SF REMU	160 000	0	0
Non	SF EXT	0	0	0
Non	PM REMU	78 716 188	5 245	72
Non	PM EXT	4 759 828	0	0
Non	PI REMU	14 813 109	0	0
Non	PDS	7 980 077	0	0
Non	PARTICIP	0	0	0
Oui	SP	10 413 131	0	0
Oui	SP LES	27 143 213	0	0
Oui	SP APAC	1 967 527	0	0
Oui	PSL	2 378 571	0	0
Oui	DMI	1 267 192	0	0
Oui	DMI LES	2 804 715	0	0
Oui	CM_CQ	27 224 484	0	0
Oui	PROT	7 959	0	0
Oui	ALMM	10 607 449	0	0
Oui	ALMML	403 942	0	0
Oui	ALMMPNL	11 279	0	0
Oui	ALMMACB	483	0	0
Oui	ALMMPNACB	0	0	0
Non	EMMM	4 853 619	0	0
Oui	STMI	1 484 500	0	0
Oui	STML	676 136	0	0
Oui	STML-IN	228 409	0	0
Oui	STMEF	0	0	0
Oui	STMPROT	32 173	0	0
Oui	STMA	895 298	0	0
Oui	STTRANS	4 766 237	0	0
Non	IT	0	0	0
Non	PARCAUTO	525 356	0	0
Non	LGG HOT	300 767	0	0
Non	LGG ENT	63 184	0	0
Non	STR IMMO	246 438	0	0
Non	STR FIN	39 737	0	0
Non	AUTRESDEP	95 901 625	7 975 114	4 112 431
Non	TOUTESEP	112 211 464	0	0
Non	HMPH	3 729	0	0
Oui	RA	30 653	0	0
Non	HPRR	0	0	0
Non	PDI	-16 110 754	-1 026 659	-76 728

Nouveautés ARCANH



Postes de charges

- La notion d' « autorisation temporaire d'utilisation » (ATU) a été remplacée par « accès précoce (AP) et accès compassionnel (AC) » → SP ATU devient SP APAC
- SP LES désormais présent pour SMR (comptes 60212+603212 et 6066SPHA2)

Plan comptable et Règles d'affectation

- Ajout du compte 681114 – « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : contributions aux investissements communs des GHT »
 - Ajout en onglet 2-PC et 3-SA
 - Création des comptes de classe 2 en onglet Immo
- Ajout du compte 7532RA - Retenues et versements des médecins, sages-femmes, odontologistes et auxiliaires médicaux libéraux exerçant en application de l'art L.6146-2 du CSP - rémunération à l'acte du champ MCO → *le compte 7532 est donc sans RA de MCO*
- 6066SPATU devient 6066SPAPAC
- Le compte 658 est désormais commun RTC et ENC (Suppression du compte 658_ENC)

→ *Voir détail des évolutions dans les fichiers dédiés disponibles sur chacune des pages internet des ENC MCO, HAD et SMR 2024*



RAPPEL TUTORIELS ARCA_nH

Réaliser les phases ARCA_nH

<https://www.atih.sante.fr/arcanh>

1. Réaliser la phase d'identification
2. L'import du compte financier (CF) dans ARCA_nH
3. Répartir les charges et les produits sur les sections d'analyse
4. Répartir les ETPR sur l'ensemble des sections d'analyse
5. Obtenir le montant résiduel net par poste de charge et par section d'analyse
6. Répartir les charges de LGG, LM et structure
7. Comment éviter les copier-coller dans le classeur ARCA_nH : à partir de l'information en EXCEL dont vous disposez, nous vous proposons une méthode pour optimiser l'intégration de vos données dans le logiciel





Nouveautés ARAMIS MCO

Fichier 4 ARAMIS MCO :

- Les notions de **RIHN** et **d'actes complémentaires** sont désormais intégrées dans une seule sémantique et liste : « **Actes hors nomenclature** »
- Le nombre de variables du fichier 4 change :
 - La variable 5 « Valeur de l'acte selon le référentiel des actes complémentaires » disparaît
 - La variable 4 devient « Valeur de l'acte selon la liste des actes hors nomenclature »
 - Le fichier comprend désormais au maximum 7 variables

→ <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/innovation-et-recherche/rihn>



Nouveautés ARAMIS SMR

Accès à ARAMIS SMR

- Obligation de s'identifier avec son compte PLAGE avec des droits Gestionnaire de Fichier sur PMSI pour accéder à ARAMIS

Import des données PMSI

- Ce sont les archives issues de DRUIDES qui sont à importer :
 - Pour les établissements ex-DG/DAF, le fichier attendu est nommé :
"<N°Finess>.2024.12.SEJOURS.SEJOURS.<Date/heure/min>.<UID>.zip"
 - Pour les établissements ex-OQN, le fichier attendu est nommé :
"<N°Finess>.2024.12.RSFOQN.RSFOQN.<Date/heure/min>.<UID>.zip"

Nouveautés ARAMIS SMR

Rappels sur le fonctionnement actuel de la gestion des archives par DRUIDES

Attention aux archives



Quelle archive est utilisée par les outils de TAS HAS, ENC et contrôles externes ?



Méthode à utiliser :

Accès au répertoire de sauvegarde de DRUIDES
De l'utilisateur qui a fait l'export

← → ↕ 📁 Ce PC > Windows (C:) > Utilisateurs > AppData > Roaming > ATIH > DRUIDES > sauvegarde > 00000001 >

Nom	Modifié le	Type
1 Chemin d'accès à l'archive		
2 Archive générée suite à un export ou une transmission, le nom précise : <N°Piness>.<Année>.<Mois de transmission>.<Cat données>.<Sous-cat données>.<Date/heure/min>.<UID>.zip		
000000001_2024.08.SMR.SEJOURS_SEJOURS.20240912125448.3c1d7cb1-9996-f6aa-8573-8847c362751d.zip		
3 Copier l'archive dans un répertoire accessible dans le temps à d'autres utilisateurs		



Attention :

Autres commandes

- ✗ Exporter pour dépôt manuel sur ePMSI
- ✗ Commander trait. e-PMSI sans transmettre
- ✗ Générer IN et OUT (ancien format)

Les fichiers générés en IN/OUT (ancien format) ne servent pas à cette fonctionnalité :

→ Ils servent à alimenter des outils au sein de vos SIH fonctionnant avec l'ancienne architecture des archives

Les fichiers générés par la fonction « exporter pour dépôt manuel sur ePMSI » contiennent seulement une partie des archives

→ Cela sert à réaliser une transmission vers e-PMSI en passant par le site e-PMSI (sans passer par DRUIDES)



Nouveautés ARAMIS SMR

- **Fichier 3**

Modification des libellés de 3 types de dépenses :

10=Spécialités pharmaceutiques **LES + LES SMR**

11=Spécialités pharmaceutiques « liste traceurs complémentaire ENC »

12=Spécialités pharmaceutiques **hors [LES, LES SMR et liste traceurs complémentaires ENC]**

13=Médicaments sous **AAP-AAC-CPC**



Nouveautés ARAMIS HAD

- Il n'y a pas de nouveautés apportées à ARAMIS HAD en 2024



Documentation

- La documentation est disponibles sur les pages internet des campagnes
 - <https://www.atih.sante.fr/enc-mco-donnees-2024>
 - <https://www.atih.sante.fr/enc-smr-donnees-2024-0>
 - <https://www.atih.sante.fr/enc-had-donnees-2024>
- Note d'information sur les nouveautés
- Guide méthodologique ENC
- Arbre analytique
- Plan comptable
- Règles d'affectation
- Consignes de mise en œuvre de la campagne
- Guide des outils ENC (formats de fichiers ARAMIS, utilisation de VisualENC, de la plateforme e-ENC, de la GED)
- Manuels ARCAAnH et ARAMIS
- Codes Imports (pour ARCAAnH)
- Guide des tableaux de Contrôle *publication à venir*
- Documents contractuels (convention dont charte qualité)

- MCO : Liste des consommables traceurs : consommables de radiofréquence
- SMR : Liste de spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires ENC
- HAD : Liste de spécialités pharmaceutiques traceurs non facturables en sus et Liste des consommables et matériels traceurs non facturables en sus





TdC communs

Tous champs

- TDC 1.7.8 concernant la phase 5-C_Ind :
 - Création du TDC 1.7.8.2 : affichage des marges et taux de marge N et N-1

Tableau 1.7.8.2 : Phase 5 - Evolution de la marge et du taux de marge entre N et N-1

Section	Libellé section	Marge en montant	Taux de marge	Evolution marge en montant vs N-1	Evolution taux de marge en points vs N-1
REDEV	Redevances des praticiens libéraux	250 000	15,3	-25 000	-3,5
RCRA	...				
SUBS	...				
D05	...				
RECH	...				
HORS_ETUDE_AC T001	...				

- TDC 8.3 (MCO) et 10.3 (SMR) :
 - Calcul du nombre de repas/kilos de linge par jour → nouvelle colonne
 - Par section, si le nombre de repas par jour > 2 : un code couleur mettra en lumière cette atypie

Partie 1 : Cohérence du nombre de clés déclarées par type de SA d'hospitalisation

Type de SA	Nombre de journées/séances (A)	Nature de la clé en Clé_champs	Restauration				Blanchisserie					
			Nombre d'UO au total (B)	Nombre d'UO par jour (B/A)	Nombre d'UO par jour N-1	Nombre de repas par jour référence ENC	Nature de la clé en Clé_champs	Nombre d'UO au total (C)	Nombre d'UO par jour (C/A)	Nombre d'UO par jour N-1	Nombre de kg de linge par jour référence ENC	
SAC MCO												
SAMT DIALYSE / RADIOTHERAPIE												
SAC SMR												

Partie 2 : Cohérence du nombre de clés déclarées par SA d'hospitalisation

Type de SA	SA	Libellé	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/séances (A)	Nature de la clé en onglet Clé	Nombre d'UO au total (B)	Nombre de UO par jour (B/A)	Nombre de repas par jour référence ENC	Nature de la clé en onglet Clé	Nombre d'UO au total (C)	Nombre d'UO par jour (C/A)	Nombre de kg de linge par jour référence ENC



TdC MCO

Pas d'autres changements

TdC HAD

Pas d'autres changements



TdC de tous les champs

Rappel : ****TDC PRIORITAIRE****

- Depuis la campagne 2023, afin de faciliter l'autocontrôle des données par les établissements, des TdC sont ciblés comme « prioritaires » à regarder
 - En version internet, il portent dans leur titre la mention surlignée en bleu ****TDC PRIORITAIRE****
 - En version Excel, dans le classeur regroupant tous les TdC, ils sont indiqués dans le sommaire, les onglets des TdC concernés sont en bleu, la mention ****TDC PRIORITAIRE**** est dans le titre du tableau

Tableau 1.0 : Version des logiciels utilisée (charte qualité) ****TDC PRIORITAIRE****

Guide de lecture du [tableau 1.0](#)

	Version établissement	Version attendue
Version ARAMIS	2023.1.3	2023.1.1 ou 2023.1.2 ou 2023.1.3
Version ARCAAnH	2023.2.8	2023.2.7 ou 2023.2.8

Nom du TdC	Lien vers l'onglet du TdC	TDC Prioritaires
Tableau 0.2 : Synthèse des tableaux sur SAMT	Tableau 0.2	
Tableaux 1 : Points à valider ARCAAnH		
Tableau 1.0 : Version des logiciels utilisée (charte qualité)	Tableau 1.0	oui
Tableau 1.1 : Analyse de la cohérence du découpage analytique en SA ARCAAnH/ARAMIS et NIN-1		
Tableau 1.1.1 : SA figurant dans ARCAAnH mais pas dans ARAMIS (charte qualité)	Tableau 1.1.1	oui
Tableau 1.1.2 : SA figurant dans ARAMIS mais pas dans ARCAAnH (charte qualité)	Tableau 1.1.2	oui
Tableau 1.1.3 : SAC ajoutées et supprimées par rapport à N-1	Tableau 1.1.3	

Sommaire | TDC0.1 | TDC0.2 | **TDC1.0** | TDC1.1.1 | TDC1.1.2 | TDC1.1.3 | TDC1.1.4 | ...

Tableau 1.1 : Analyse de la cohérence du découpage analytique en SA ARCAAnH/ARAMIS et 2023/2022
 Tableau 1.1.1 : SA figurant dans ARCAAnH mais pas dans ARAMIS (charte qualité) ****TDC PRIORITAIRE****
 Pas d'anomalie constatée

Guide de lecture du [tableau 1.1.1](#)

Tableau 1.0 : Version des logiciels utilisée (charte qualité) ****TDC PRIORITAIRE****

	Version établissement	Version attendue
Version ARAMIS	2023.1.3	2023.1.1 ou 2023.1.2 ou 2023.1.3
Version ARCAAnH	2023.2.8	2023.2.7 ou 2023.2.8



TdC SMR

Lien UM-SAC

- TDC 2.3 renuméroté en 2.3.1
- Ajout du TDC 2.3.2

Tableau 2.3.2 : Evolution de la correspondance UM – SAC en entre N et N-1

UM	N° de SAC	Libellé de la SAC N	Libellé de la SAC N-1	Observation
AAAA	93452112	Gériatrie HC 7/7	Gériatrie HC 7/7	OK
BBBB	93452215	Polyvalent HDJ		A vérifier
BBBB	93452115		Gériatrie HDJ	A vérifier
...	

Coûts des GME

- Les coûts seront comparés au référentiel ENC 2022 jusqu'à la fin de la campagne (le référentiel 2023 ne sera disponible que trop tardivement)



Rappel consignes SAMT en sous-traitance

Champ MCO / Champ SMR + Champ HAD si classeur fusionné ENC/RTC

- Paramétrer une SAMT pour chaque type d'activité (laboratoire, imagerie...) dès lors que des charges de sous-traitance MT pour cette activité existent
 - Mode de fonctionnement de la SAMT = « sous-traitance » (éventuellement groupement le cas échéant)
 - La nature d'UO **obligatoire** est « **Montant_ST** », correspondant à des montants de sous-traitance
 - Les charges de sous-traitance sont saisies en onglet 3-SA d'ARCAAnH dans les SAMT concernées
 - Dans l'onglet UO d'ARCAAnH, indiquer les montants de sous-traitance consommés par chacun des bénéficiaires
 - Suivre les montants au séjour dans ARAMIS
-
- **ARCAAnH onglet 6-cd pour le champ HAD :**
 - Lors de l'import en onglet 6-cd du fichier avec les montants suivis au séjour issu d'ARAMIS, par défaut, les montants suivis au séjour de sous-traitance laboratoire et sous-traitance imagerie issus d'ARAMIS sont affectés à la SA HAD CDP (Charges au domicile du patient)
- Il faudra en corriger l'affectation pour les mettre sur la SAMT_ST qui porte la charge correspondante.



Rappel consignes de campagnes SMR

SIIPS

- S'il y a des charges de PS dans une SAC, la totalité des SIIPS recueillis pour les RHA des séjours de la SAC ne peut pas être à 0 point.

Codage CSARR/CSAR au PMSI

- Le codage des actes de RR au PMSI est obligatoire pour décrire exhaustivement les prises en charge
- Y compris lorsqu'ils n'impactent pas le groupage du séjour (ex : séjours EVC-EPR)



Evolutions consignes de campagnes MCO

Réanimation mutualisée avec une unité de soins intensifs et/ou de soins continus

- Dans certains établissements, les unités de réanimation sont mutualisées avec des unités de soins intensifs et/ou de soins continus.
- Il est demandé, dans la mesure du possible, de scinder les charges et l'activité de ces deux unités, pour lesquelles les coûts sont différents, en particulier la réanimation.
- Dans le cas où cela n'est pas possible et qu'au sein d'une même unité de soins critiques, on retrouve à la fois de la réanimation et/ou des SI/SC.
 - Il convient d'utiliser une SA réanimation en y ajoutant le suffixe 90 avec un libellé adapté et précis (indiquer l'activité principale de cette section ; par ex : « Réanimation et soins intensifs »).
 - Si la SA en question était déjà suffixée, il convient d'utiliser **impérativement** la codification suivante : 90 + suffixe antérieur.
 - Ex : La SA 933.311.01 « Réanimation médicale adulte » devient la SA 933.311.90.01

Traitement des soins de support dans les CLCC

- Les CLCC ont mis en place des soins de support dans le parcours des patients. Ces soins regroupent les activités de diététique, kinésithérapie, ergothérapie, l'équipe de psychologues, orthophonie, etc.
- Le passage en soins de support peut être réalisé au cours d'une hospitalisation en HC ou HJ.
- Suite à un groupe de travail avec les établissements CLCC, il est proposé d'utiliser 2 nouvelles SA pour identifier les soins de support :
 - **Création de la SAC : 934.134.8 « Soins de support »**, pour les établissements identifiant cette activité clairement dans une UM dédiée
 - **Création de la SAMT 932.738 « Activité Réadaptation – rééducation – Soins de support »**. Ainsi les comparaisons (benchmark) ne se mélangeront pas avec les établissements MCO hors CLCC, qui utilisent ces sections.



Evolutions consignes de campagnes MCO

Traitement de la sous-traitance d'imagerie pour l'interprétation du résultat uniquement

- Dans le cas où l'établissement fait appel à de la sous-traitance pour l'interprétation du résultat d'un acte d'imagerie, **il faut effectuer un retraitement extra-comptable en onglet 2-PC.**
- En effet, l'acte génère des ICR qui serviront à ventiler les charges de la SAMT concernée et il n'est pas nécessaire de créer une SAMT en sous-traitance :
 - Les charges de sous-traitance remontent en compte 61112
 - Retraiter ces charges afin de les transférer en compte 6223
 - En onglet 3-SA, affecter ces charges directement sur la SAMT Interne d'Imagerie concernée.

Traitement analytique de la médecine légale

- Les charges de médecine légale sont à imputer dans la section « HORS_ETUDE_UMJ – Unité Médico-Judiciaire ».
- Les produits sont à traiter différemment en fonction du vecteur de financement :
 - Subvention versée par le ministère de la justice : admise en atténuation des charges dans la section hors étude susmentionnée.
 - Autres subventions de fonctionnement : les produits sont réputés non déductibles.



Nos données
au service
de la Santé

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION !**

SERVICE COLLIGE

enc.mco@atih.sante.fr

enc.smr@atih.sante.fr

enc.had@atih.sante.fr





Des questions ?

